



# COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

## PROCÈS-VERBAL N°26

Réunion de bureau :	Lundi 19 mai 2025
À :	17h
Présidence :	M. Gilles ERMANI.
Présents	MME Marion SALEMME, MM. Florian BREVET, Jérôme CASCALES, Florian GONCALVES DE ARAUJO, Sébastien OURS, Christopher SPADAFORA.
Excusé :	MM. Victor CHAIX.
Assiste(nt) à la séance :	MM. Maxime APRUZZESE et Cyril BOUREAU, C.T.R.A – Olivier GONCALVES DE ARAUJO, Agent administratif

### MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.**

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

## SECTION TECHNIQUE

### Finales Coupes Méditerranée :

M. Cyril BOUREAU prend la parole pour faire le bilan des finales des Coupes Méditerranée de ce week-end. Ce bilan est très positif avec un très bon investissement de tous les arbitres désignés et un arbitrage apprécié dans l'ensemble.

\*\*\*\*\*

### Retours sur les tests théoriques :

Les tests théoriques organisés le vendredi 16 mai 2025 dans quatre Districts de notre Ligue, excepté les Alpes, se sont bien déroulés. Un bilan positif est effectué par les représentants de la C.R. de l'Arbitrage auprès de chaque Commission Départementale.

La Commission remercie les Districts et leur C.D.A. pour leur accueil et leur collaboration lors de cette soirée.

\*\*\*\*\*

### Validation des candidats Ligue :

Tous les candidats Ligue ont pu être observés et la Commission de céans valide ces candidatures. Les arbitres admis sont répertoriés en annexe de ce procès-verbal.

\*\*\*\*\*

**Le Président**  
**Gilles ERMANI**

**Le Secrétaire**  
**Florian BREVET**

## ANNEXE : RESULTATS D'ADMISSIBILITE – EXAMEN LIGUE 2025

### Candidats « Jeune Arbitre de Ligue »

Arbitre	Résultat
BALLOUTI Yassin	Admis
BERINGUIER Hugo	Admis
BOJEMAOUI Anas	Admis
BUSK-SOUBLET Tomas	Admis
CASTELLANI Giona	Admis
CHIARIGLIONE Lissandru	Admis
DE CASTRO SILVA ELY	Admis
DE FRANCESCHI Giovanni	Admis
DE LA GRANDIERE Arthur	Admis
FONSECA NASCIMENTO Gonzalo	Admis
GIOVAGNOLI Alessio	Admis
JOLLY Houdeyfa	Admis
KERROUMI Adam	Admis
LAMY MARTINOT Esteban	Admis
MARINO Kyron	Admis
MATTEODA Florent	Admis
MERICHE Adam	Admis
MOKADMI Amir	Admis
NADER Salah	Admis
SASSI Ilian	Admis
TARCHOUN Ramy	Admis
TIOUB Mael	Admis
VIEIRA Lucas	Admis

### Candidats « Arbitre Régional 3 »

Arbitre	Résultat
CONSTANTIN Nicolas	Admis
ETRILLARD Mickael	Admis
FABRE Jerome	Admis
FERRI Hugo	Admis
PASQUINI Anthony	Admis